# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 5 février 2015 2.3

### FINANCES

## REVISION ANNUELLE DU LOYER

## DU LOCAL MIS A DISPOSITION

## DE LA SOCIETE WEIGHT WATCHERS

## APPROBATION

Nathalie TISSIER, adjointe, déléguée à la vie scolaire et à la citoyenneté, expose à l'assemblée :

**"**Par convention approuvée par le conseil municipal le 25 septembre 2014, la société Weight Watchers bénéficie de la mise à disposition hebdomadaire de la salle A de la maison des sociétés, afin d’y organiser des réunions de conseil et d’accompagnement dans la perte de poids.

Conformément à l’article 7 de cette convention, la redevance demandée en contrepartie de la mise à disposition est révisée pour chaque année civile.

Il est donc proposé d’augmenter de 2 % la redevance pour l’année 2015, la faisant passer de 5 380,90 € à 5 488,50 €, payable en 10 mensualités de 548,85 €.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce montant, applicable pour l’année 2015.